Envoyé en préfecture le 06/10/2022
Reçu en préfecture le 06/10/2022
Affiché le
ID : 038-243801255-20220929-D22_080-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n°22-080
COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE

Acte mis en ligne le :	06/10/2022

Nombre de Membres En exercice : 36 Présents : 27 Votants : 32

L'an 2022, le jeudi 29 septembre à 19h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes à Heyrieux, sous la présidence de René PORRETTA, Président. Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET (Heyrieux)

Présents : André QUEMIN (Bonnefamille) ; Fabien BICHET, Monique DELAY, Pierre-Louis ORELLE (Charantonnay) ; Laurence MUCCIARELLI, Christian REY ? Alexandra THOMAS (Diémoz) ; Alain CAUQUIL, Christine FASSINOT (Grenay) ; Daniel ANGONIN, Martine CHASTAGNARET, Christine NOWAK, Michel REVEYRAND, Patrick ROSET (Heyrieux) ; René PORRETTA, Maryline TASCIOTTI (Oytier-Saint-Oblas) ; Véronique CHARDON, Bernard COCHARD, Aurélie VERNAY (Roche) ; Isabelle BOUQUET, Patrick CASTAING, Brigitte GROIX, Joël TERRY (Saint Georges d'Espéranche) ; Murielle MUSTI (Saint-Just Chaleyssin) ; Vanessa DEVAUX, Ludovic HIRTH, Bernard JULLIEN (Valencin).

Absents : Michel CARLES, Julie GASS-VERNAY Valérie GENDRIN, Albert GIRERD-POTIN, Isabelle HUGOU, Valérie MICHA FRACHON (excusée), Alain NEPLE (excusé), Robert PARISET, Régis ROUSSEL.

Procurations : Michel CARLES à Muriel MUSTI
Julie GASS-VERNAY à André QUEMIN
Valérie GENDRIN à Martine CHASTAGNARET
Albert GIRERD-POTIN à Michel REVEYRAND
Robert PARISET à Christine FASSINOT

BUDGET PRINCIPAL 2022 - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Classification contrôle de légalité : 7.1.2

Par délibération en date du 14 avril 2022, le Conseil Communautaire a voté le budget primitif 2022 avec la reprise anticipée des résultats 2021. Celui-ci s'équilibrait à 16 037 411 € en fonctionnement et à 7 652 600 € en investissement.

Une première décision modificative du budget 2022 est nécessaire pour permettre les réajustements suivants :

En dépenses de fonctionnement

- Inscription des dépenses consécutives à l'ouverture en septembre du nouveau site d'accueil à Oytier-Saint-Oblas (+ 14 560 € de frais divers de gestion et + 8 751 € de charges de personnel)
- Réajustement du montant des crédits de maintenance pour le siège communautaire et les locaux petite enfance (+ 7 000 €)
- Virement de crédits en section d'investissement pour la création d'une ligne de co-voiturage (- 24 000 €)
- Réajustement du montant des remboursements de charges versés aux communes pour les zones d'activité économique (+ 1 954 €).
- Virement de crédits pour l'équilibre de la section de fonctionnement (-23 750 €)
- Réajustement des crédits de charges de personnel consécutivement aux dernières évolutions réglementaires et par anticipation des futures absences de personnel (+ 45 000 €)
- Réajustement du montant du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) (- 31 461 €).
- Réajustement des montants versés aux associations petite enfance suite à l'information donnée par la CAF (- 234 592 €) et inscription d'une provision pour subvention aux écoles de musique (+ 10 000 €)
- Réajustement du montant des crédits relatifs aux intérêts de la dette suite à l'augmentation du taux du livret A (+ 17 000 €).

En recettes de fonctionnement

- Inscription des recettes consécutives à l'ouverture en septembre du nouveau site d'accueil à Oytier-Saint-Oblas (+ 5 595 € de redevances versées par les familles et + 2 780 € de subventions versées par la CAF)
- Régularisation des inscriptions budgétaires relatives à la fiscalité suite à la notification de l'Etat (- 6 000 € et + 29 058 €).
- Régularisation des inscriptions budgétaires relatives aux dotations suite à la notification de l'Etat (+ 68 647 € et - 1 248 €).
- Réajustement des montants versés par la CAF au titre des associations petite enfance (- 244 507 €)
- Réajustement des montants des revenus des immeubles pour la gendarmerie (+ 8 225 €) et pour l'EHPAD les Colombes conformément à la délibération du 23 juin 2022 (-69 088 €)

En dépenses d'investissement

- Annulation des écritures d'ordre pour l'opération de construction d'un ALSH à Roche conformément à la décision de ne pas recourir à une délégation d'assistance à maîtrise d'ouvrage (- 400 000 €).
- Réduction des dépenses imprévues pour l'équilibre de la section d'investissement (- 325 236 €).
- Virement de crédits en section d'investissement pour la création d'une ligne de co-voiturage et réajustement du montant pour la réalisation de la phase 3 (+ 21 835 € et + 44 556 €)

Envoyé en préfecture le 06/10/2022
Reçu en préfecture le 06/10/2022
Affiché le
ID : 038-243801255-20220929-D22_080-DE

- Inscription d'un montant pour l'attribution d'un fonds de concours versé aux communes dans le cadre de la mobilité (+ 220 000 €) et financement par un virement de crédits du service transport (- 220 000 €)
- Revalorisation du montant de l'enveloppe de la dotation communautaire versée aux communes au titre du soutien à l'investissement (+ 250 000 €)
- Réajustement de crédits pour les différents travaux réalisés à l'Hôtel d'entreprises situé à Dièmoz (+ 8 845 €)

<u>En recettes d'investissement</u>
- Annulation des écritures d'ordre pour l'opération de construction d'un ALSH à Roche suite à la décision de ne pas recourir à une délégation d'assistance à maîtrise d'ouvrage (- 400 000 €).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- D'ADOPTER une décision modificative n° 1 du Budget principal 2022 comme exposé ci-dessus, qui s'équilibre à - 206 538 € en fonctionnement et - 400 000 € en Investissement ;
- D'AUTORISER le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6042-4 : Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)	0,00 €	400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60623-4 : Alimentation	0,00 €	2 464,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6068-4 : Autres matières et fournitures	0,00 €	11 696,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6156-0 : Maintenance	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6156-6 : Maintenance	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-617-8 : Etudes et recherches	24 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6228-0 : Divers	23 750,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-62875-9 : Aux communes membres du GFP	0,00 €	1 954,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**47 750,00 €**	**23 514,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
D-64111-0 : Rémunération principale	0,00 €	45 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64131-4 : Rémunérations	0,00 €	8 751,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	**0,00 €**	**53 751,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
D-739223-0 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	31 461,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	**31 461,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
D-6574-3 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6574-4 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	208 592,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6574-6 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	23 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	**231 592,00 €**	**10 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
D-66111-6 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	17 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	**0,00 €**	**17 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
R-7066-4 : Redevances et droits des services à caractère social	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 595,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**5 595,00 €**
R-73111-0 : Impôts directs locaux	0,00 €	0,00 €	4 875,00 €	0,00 €
R-73112-0 : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 561,00 €
R-73113-0 : Taxe sur les Surfaces Commerciales	0,00 €	0,00 €	1 125,00 €	0,00 €
R-73114-0 : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau	0,00 €	0,00 €	0,00 €	426,00 €
R-7382-0 : Fraction de TVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 071,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	**0,00 €**	**0,00 €**	**6 000,00 €**	**29 058,00 €**
R-74124-0 : Dotation d'intercommunalité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 808,00 €
R-74126-0 : Dotation de compensation des groupements de communes	0,00 €	0,00 €	1 248,00 €	0,00 €
R-7478-4 : Autres organismes	0,00 €	0,00 €	244 507,00 €	2 780,00 €
R-74833-0 : Etat - Compensation au titre de la CET (CVAE et CFE)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	66 839,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	**0,00 €**	**0,00 €**	**245 755,00 €**	**71 427,00 €**

Envoyé en préfecture le 06/10/2022
Reçu en préfecture le 06/10/2022
Affiché le
ID : 038-243801255-20220929-D22_080-DE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-752-1 : Revenus des immeubles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 225,00 €
R-752-6 : Revenus des immeubles	0,00 €	0,00 €	69 088,00 €	0,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	**0,00 €**	**0,00 €**	**69 088,00 €**	**8 225,00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**310 803,00 €**	**104 265,00 €**	**320 843,00 €**	**114 305,00 €**
INVESTISSEMENT				
D-020-0 : Dépenses imprévues (investissement)	325 236,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	**325 236,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
D-2313-2022-001-4 : CONSTRUCTION CENTRE DE LOISIRS ROCHE	400 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-238-2022-001-4 : CONSTRUCTION CENTRE DE LOISIRS ROCHE	0,00 €	0,00 €	400 000,00 €	0,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	**400 000,00 €**	**0,00 €**	**400 000,00 €**	**0,00 €**
D-2031-8 : Frais d'études	0,00 €	21 835,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	**0,00 €**	**21 835,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
D-2041412-0 : Communes du GFP - Bâtiments et installations	0,00 €	250 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2041412-8 : Communes du GFP - Bâtiments et installations	0,00 €	220 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	**0,00 €**	**470 000,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
D-2111-8 : Terrains nus	200 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-8 : Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-9 : Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	0,00 €	8 845,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21578-8 : Autre matériel et outillage de voirie	0,00 €	44 556,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**220 000,00 €**	**53 401,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**
Total INVESTISSEMENT	**945 236,00 €**	**545 236,00 €**	**400 000,00 €**	**0,00 €**
Total Général		**-606 538,00 €**		**-606 538,00 €**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes
Martine CHASTAGNARET	René PORRETTA	